



La première étape du chantier de la Halle Iris touche à sa fin

Mardi 12 mars à 9h30

► 160 Galerie de l'Arlequin

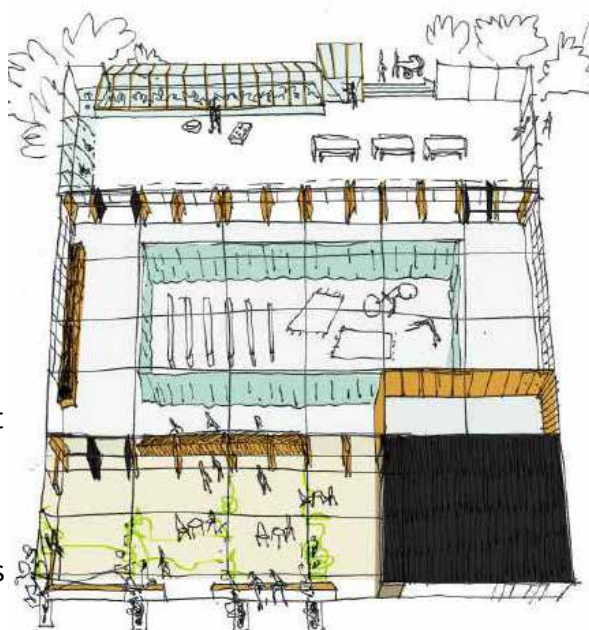
En présence de

- **Chloé Pantel**, Adjointe au Secteur 6
- **Association La Halle des Iris**

La Halle Iris est actuellement en chantier, pour une ouverture prévue fin avril. Le projet de réhabilitation est issu d'une mobilisation très forte de nombreuses associations et habitant-es de la Villeneuve travaillant depuis la fermeture de l'ancienne piscine Iris pour que le bâtiment continue d'être destiné aux habitant-es. L'association « La Halle des Iris » provient de ce collectif. La Halle des Iris s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique de transition, l'association souhaitant à terme que la halle devienne un tiers-lieu développant des actions liées au bien-être et au bien-vivre. Dans cette première étape d'occupation, La Halle des Iris créera un jardin et installera une tisanderie, activités ouvertes à toutes et tous, et assurera la mise à disposition des espaces avec le support de la Maison des Habitant-es du Patio, à d'autres associations et habitant-es engagés eux-mêmes dans les objectifs de santé, de bien-être et du vivre ensemble.

La piscine Iris est un ancien équipement sportif construit en 1975, situé au sud de Grenoble, dans le quartier de la Villeneuve au cœur du parc Jean Verlhac. La piscine a été fermée en 2015 et a subi un incendie en 2017. Le bâtiment était composé d'un grand volume de 500 m² environ avec bassin de 25x10m, des espaces d'accueil et de vestiaires ainsi que d'un local technique. Il disposait à l'arrière d'un espace extérieur clos, le solarium.

Lors de la fermeture de la piscine IRIS, un collectif d'associations du quartier de la Villeneuve de Grenoble s'est réuni et a proposé des temps publics pour penser son réemploi, à l'initiative des associations KIAP arts martiaux, Villeneuve debout, Afric'impact, Planning, Mme Ruetabaga, les Ateliers Populaires d'Urbanisme, rejoints plus tard par le centre de santé l'AGECSA, La Régie de quartier et Capsanté.



Le collectif a ainsi décidé de créer un lieu pouvant réfléchir et agir pour le bien-être des habitant-es.

L'échange des références interculturelles qui enrichissent le quartier a permis, par exemple, de projeter l'intérêt d'un espace dédié aux soins du corps par les bains de vapeur.

Accompagné par les services de la Ville et de la Métropole dès 2017, le collectif a depuis pu faire mûrir son projet, faire des expérimentations dans le quartier, constituer l'association et trouver des financements pour sa première année d'exercice.

► La Halle Iris

Au nord, situé face au lac, un espace extérieur public donnera sur l'axe piéton et permettra les échanges entre les différentes parties du quartier. Ce lieu, avec une pergola, comportera des murets pour s'asseoir et un couvert végétal. Un local de rangement donnera sur cet espace. La halle sera entièrement accessible et constituée d'un grand plancher en remplacement du bassin. Un WC PMR sera aménagé dans la halle. Son accès par l'extérieur fera l'objet d'une étude ultérieure. Au sud, la terrasse (ancien solarium) est creusée d'un jardin en pleine terre de 100m² pour planter les aromatiques et les fleurs comestibles qui alimenteront la tisanerie.

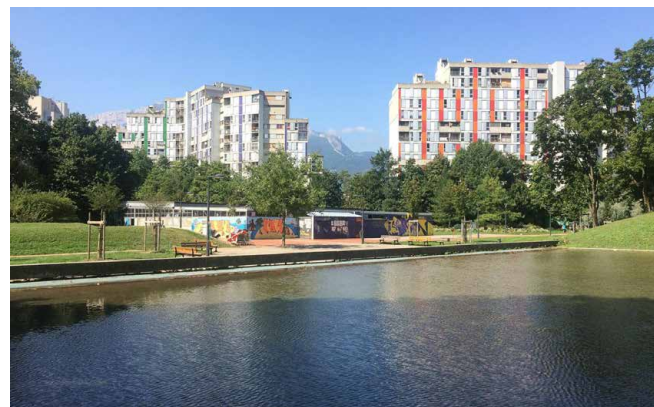
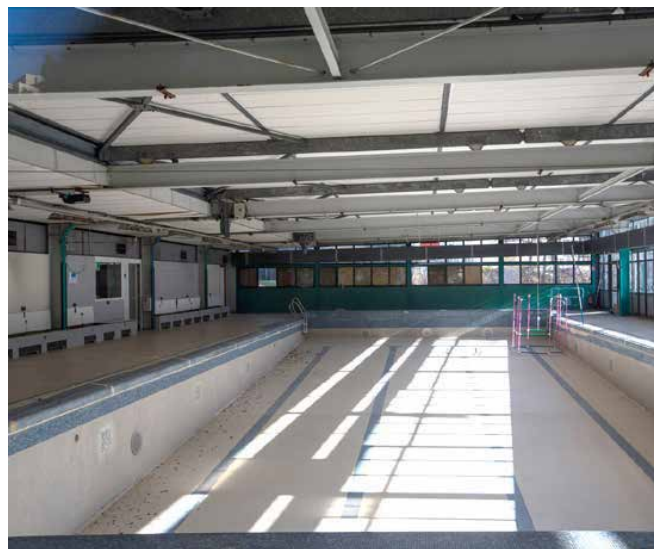
L'ouverture du chantier a été symbolisée par le travail de Charly Duclain, street-artiste, habitant le quartier qui a répondu à l'appel à projet lancé par la Ville en élaborant une proposition pour 6 panneaux de toile de 1,60x1,60m fixés sur 10 mètres linéaires de la barrière du chantier le long de l'axe piétonnier.

En novembre dernier, l'association La Halle des Iris a ouvert un chantier-école pour la fabrication par les habitant-es d'un mobilier pour la future tisanerie : ta-

pis tressé, tabourets, et meuble de transformation des plantes. Elle a mené trois ateliers sur l'adaptation des activités aux conditions thermiques imposées par la sobriété énergétique.

Cette première étape permettra le développement du projet dans les orientations suivantes :

- Amener les habitant-es à considérer les notions de bien-être et de bien vivre comme essentielles à leur mode de vie et pour le vivre ensemble.
- Construire un projet inclusif, respectueux de la diversité du quartier, en promouvant les démarches non lucratives ou à lucrativité limitée.
- Agir pour l'adaptation des quartiers populaires au changement climatique par des choix de sobriété.
- Construire des « communs urbains », c'est-à-dire produire, gérer et partager des ressources matérielles et immatérielles de façon collaborative et ouverte.
- Apporter son soutien par les moyens disponibles à des initiatives ayant des objectifs similaires et/ou complémentaires.



© La Halle des Iris